

Election Présidentielle 2017

1^{er} tour : 23 avril

2^{ème} tour : 7 mai

A Viuz en Sallaz les bureaux seront ouverts de 8h à 19h

Les bureaux de la commune de Viuz en Sallaz

(le numéro de bureau où vous êtes inscrit est indiqué sur votre carte d'électeur)

- **Bureau 1** : au gymnase école François Levret
- **Bureau 3** : au gymnase école François Levret

- **Bureau 2** : à l'école de Sevraz

Pour voter par procuration

Faire votre demande dans un Tribunal d'Instance, un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie de votre choix.

La brigade de Marignier est la plus proche de Viuz-en-Sallaz et reçoit les demandes :

Lundi : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Samedi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Formulaire de vote par procuration :

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sous le lien suivant :

[Formulaire Cerfa n° 14952*01](#) 

Pour plus d'informations vous pouvez contacter :

-La mairie de Viuz en Sallaz tél . : 04 50 36 80 39

-<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>